

## MISE EN CONTEXTE

Cette brochure est une initiative du SPPM(CSQ) afin de mieux faire connaître les services des professionnels qui œuvrent au sein des commissions scolaires.

Le Syndicat est un ardent défenseur de la multidisciplinarité au sein du personnel de l'école. C'est la complémentarité de chacun (enseignantes, enseignants, parents, personnel de soutien, personnel professionnel et directions) qui offre les meilleures chances de réussite pour l'élève. Chacun des intervenantes et intervenants y joue un rôle essentiel.

Toutefois, nous observons depuis plusieurs années un déséquilibre structurel car l'ajout de services professionnels a été négligé dans plusieurs commissions scolaires.

Pourtant, les professionnelles et professionnels des services complémentaires sont des acteurs essentiels de l'accompagnement, tant au niveau de la prévention que des mesures universelles, ciblées et spécifiques.

Comme spécialistes, ils proposent la mise en place de pratiques et d'interventions efficaces reconnues par la recherche permettant d'agir sur les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève. Cela crée un environnement où les recours aux mesures d'encadrement deviennent moins nécessaires, car les problématiques, leur récurrence et leurs répercussions en sont considérablement atténuées.

Le SPPM(CSQ) représente environ 900 professionnelles et professionnels de l'éducation en Montérégie répartis dans cinq commissions scolaires (CSDGS, CSDHR, CSMV, CSP et CSVT).



*Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie (CSQ)*

7500, Chemin Chambly  
Saint-Hubert, QC J3Y 3S6  
450.462.2581 poste 119  
[sppmcsq.ca](http://sppmcsq.ca)  
[sppm@lacsq.org](mailto:sppm@lacsq.org)



## LES PSYCHOÉDUCATRICES ET LES PSYCHOÉDUCATEURS



## QU'EST-CE QUE LA PSYCHOÉDUCATION ?

La psychoéducatrice ou le psychoéducateur est un spécialiste de l'intervention directe visant à évaluer les capacités adaptatives. Elle ou il peut offrir des services de dépistage, de réadaptation et de consultation. Sa pratique permet de conseiller, de soutenir et d'assister.

Elle ou il est formé pour évaluer l'adaptation psychosociale et les capacités adaptatives des personnes présentant des difficultés et offrir des solutions appropriées qui vont mobiliser l'individu et son entourage.

Les problématiques touchées peuvent être de type émotionnel ou comportemental (troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, opposition, anxiété, habiletés sociales, conflits, intimidation, agressivité, passivité, estime de soi...).

Pour porter le titre de psychoéducatrice ou de psychoéducateur, les titulaires doivent avoir complété un baccalauréat et obtenir une maîtrise en psychoéducation. Ils doivent aussi faire partie de l'Ordre des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec. Certains actes professionnels leurs sont réservés comme évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la loi sur l'instruction publique.

## SES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ◆ Elle ou il évalue les difficultés adaptatives des élèves qui lui sont référés par l'observation, l'analyse, la cueillette d'information et l'utilisation d'outils standardisés.
- ◆ Elle ou il fait du dépistage.
- ◆ Elle ou il aide les enseignantes et enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche.
- ◆ Elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.
- ◆ Elle ou il offre du support et des conseils aux enseignantes, enseignants, éducatrices et éducateurs spécialisés, directions et parents si nécessaire.
- ◆ Elle ou il accompagne les intervenantes, intervenants et les élèves de certaines classes adaptées (troubles de comportement, troubles d'attachement, troubles liés à la psychopathologie...).
- ◆ Elle ou il anime des programmes et activités spécifiques dans des classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés semblables.
- ◆ Elle ou il accompagne des élèves présentant des difficultés adaptatives et leur propose des objectifs et moyens appropriés à leurs difficultés.
- ◆ Elle ou il peut animer des activités de prévention à la demande du personnel de l'école.
- ◆ Elle ou il participe à l'élaboration et au suivi des plans d'intervention.

## DAVANTAGE DE PSYCHOÉDUCATION DANS VOTRE ÉCOLE PERMETTRAIT ...

- ◆ D'agir plus tôt;
- ◆ Du soutien supplémentaire et de l'accompagnement au personnel de l'école et aux parents;
- ◆ Un meilleur lien entre le primaire, le secondaire et les adultes dans un contexte de transition et de continuité;
- ◆ Une plus grande accessibilité aux services (de ne pas être forcé de délaisser certains élèves dans le besoin) et une meilleure prise en charge, en étant proactif plutôt que réactif;
- ◆ Une meilleure offre de dépistage et d'aide à ceux dont la manifestation des problèmes est moins visible, mais tout aussi importante (troubles extériorisés versus les troubles intériorisés);
- ◆ Un meilleur suivi au plan d'intervention;
- ◆ D'élaborer des outils et faire du « modeling » auprès des intervenants;
- ◆ Davantage d'interventions universelles et de prévention.

